

## RGPD EXPERIENCE SESSIONS

### ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES AUTOUR DE L'APPLICATION DU RGPD AU SEIN DES EES

Session du 22 mars 2019

#### PROGRAMME

9h45 **Accueil des participant·e·s**

**10h00-10h05 · Ouverture**

10h00 **Bienvenue et introduction**, Julien Nicaise, administrateur, ARES

**10h05-12h30 · Présentations**

**Le registre des traitements : simple respect d'une obligation réglementaire exigée par l'Autorité de contrôle ou réelle opportunité pour administrer les données personnelles d'une institution ?**, Valérie Bieva, juriste, Haute école Léonard de Vinci

10h05 –  
10h45

Développée par la Haute école Léonard de Vinci, la solution logicielle MEDOR permet à l'établissement d'être guidée, étape par étape, dans la réalisation et les mises à jour de leur registre des traitements. Les inventaires de données contenus dans MEDOR ont été réalisés pour répondre aux besoins de la haute école et convenir également aux établissements d'enseignement supérieur tout en leur laissant la possibilité de les adapter à leur réalité institutionnelle.

**Entre le texte et son application : le RGPD en pratique**, Pierre-François Pirlet, délégué à la protection des données, Université de Liège

10h45 –  
11h30

Cette communication mettra en avant les difficultés à faire se rencontrer les principes du RGPD et leur application effective, les solutions mises en place pour surmonter les obstacles et les choix posés en matière de priorités. Elle évoquera, entre autres, la tenue du Registre dans une institution d'enseignement et de recherche, l'effort de sensibilisation devant être mené auprès de chacun (personnel administratif, chercheurs, enseignants et étudiants) et la mise à disposition de ressources pour la communauté universitaire. Elle sera également l'occasion d'apprécier le rôle du délégué à la protection des données au sein du parcours de mise en conformité au RGPD

**L'articulation et la complémentarité des rôles de CSI et de DPO**, Dominique Biloque, déléguée à la protection des données, & Benoît Kints, conseiller en sécurité de l'information, ARES

11h30 –  
12h30

L'atelier vise à permettre les échanges sur les fonctions de DPO et de CSI, leur complémentarité et leur spécificité respective. Mieux comprendre ces aspects concourt à mieux protéger la sécurité et la confidentialité des données gérées au sein d'un service public ou d'un établissement d'enseignement.

**12h30-13h00 · Déjeuner**